



Loi sécurité globale : c'est toujours non !

La CNT30 poursuit sa mobilisation contre la loi liberticide dite de « sécurité globale » qui contribue à instituer un peu plus encore un État policier.

Cette loi vise à élargir les champs d'intervention de la police municipale ou des agents de sécurité privée, à permettre pour les agents des forces répressives de l'État le port d'armes en dehors du temps de travail (y compris dans les lieux accueillant du public), à autoriser l'usage des armes pour les militaires « Sentinelle ». Elle ouvre la voie à une privatisation de la répression par l'élargissement des interventions des agents de sécurité du privé. Elle permet la généralisation de l'usage des drones et de la reconnaissance faciale dans le cadre du « maintien de l'ordre ».

Par ailleurs, afin de faciliter la surveillance massive de la population, le Ministre de l'Intérieur a signé trois décrets le 2 décembre 2020. Prétextant le passage de la surveillance à une nouvelle ère technologique, ces décrets actent le fichage administratif massif afin de collecter, conserver et traiter des données non plus en fonction d'activités (terrorisme...) mais en fonction d'opinions politiques, d'appartenances syndicales ou d'activités associatives.

La CNIL alerte concernant la collecte automatique de ces données pour alimenter ce fichier qui pourra recueillir des données médicales, des photos, des informations liées aux habitudes de vie, des appartenances syndicales, associatives, des participations à des manifestations ou l'activité en ligne (réseaux sociaux) mais aussi des données personnelles des victimes et des enfants (à partir de 5 ou 10 ans).

Le gouvernement actuel fait passer la répression et le budget des forces de l'ordre avant la santé ou la fonction publique. Il privilégie le fichage politique à la protection des femmes victimes de violences, des enfants ou des jeunes mineurs isolés.

Contre les atteintes à la liberté d'opinion, contre le fichage massif et l'État policier !

Pour le respect de la vie privée !

**Pour la liberté de réunion (syndicale, associative)
et la liberté de manifestation !**

**LA CNT30 APPELLE À MANIFESTER LE SAMEDI 16 JANVIER
À 14 H À LA PRÉFECTURE DE NÎMES**